



Commentaires de la Commission synodale biblique et théologique à propos des déclarations des médias russes sur le refus de l'Église orthodoxe russe de baptiser les enfants nés de mères porteuses

Les médias russes ont relayé une information, selon laquelle « l'Église orthodoxe russe propose de refuser de baptiser les enfants nés de mères porteuses avant l'âge de raison », « le métropolite Hilarion annonçant l'impossibilité de baptiser les nourrissons nés de mères porteuses ». Suite à ces informations, la Commission synodale biblique et théologique donne les éclaircissements suivants.

Le 15 novembre 2013, le métropolite Hilarion de Volokolamsk a présidé une réunion du présidium élargi de la Commission synodale biblique et théologique. Au cours de cette séance, les membres de la Commission ont réfléchi à la position de l'Église sur la gestation pour autrui. A la fin de la réunion, le site officiel du Département des relations ecclésiastiques extérieures a publié un communiqué de presse citant l'intervention du métropolite Hilarion sur ce thème.

Dans son exposé, le métropolite Hilarion de Volokolamsk souligne que « la question de la pratique pastorale à adopter envers les « parents biologiques » et celle du baptême des nourrissons nés de mères porteuses étaient particulièrement complexe ».

Il a insisté sur le fait que « l'enfant lui-même n'est pas coupable du mode de sa venue au monde », c'est pourquoi la question de son baptême concernait entièrement les parents et les parrains et les marraines, d'après la foi desquels l'Église admettait les nouveau-nés au baptême. Ceci signifie également que l'Église ne fait pas de différence entre les enfants nés de mères porteuses et les enfants nés sans l'intervention de techniques reproductives.

Le métropolite Hilarion ne donne cependant pas de réponse claire à la question du baptême des enfants nés de mères porteuses : « D'un côté, n'importe quel nourrisson peut être baptisé suivant la foi de celui qui a l'intention de le faire baptiser. A l'époque soviétique, beaucoup de gens ont été baptisés grâce au zèle de leurs ascendants, en secret, à l'insu des parents... D'un autre côté, les parents, parrains et marraines sont responsables de l'éducation chrétienne de l'enfant. Si les parents ne se repentent pas nettement de leur acte, si les parrains et marraines, par le fait même de leur participation au Sacrement, cautionnent le péché accompli, de quelle éducation chrétienne peut-il s'agir ici ? Ne faut-il pas ajourner le baptême jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de raison ? »

Les membres de la Commission synodale biblique et théologique ont débattu les questions posées par le métropolite Hilarion. Un groupe de travail spécial a été créé, afin d'élaborer une position officielle sur la pratique pastorale à adopter face aux problèmes posés par le phénomène des mères porteuses. Les résultats de ses travaux seront examinés lors de la séance plénière de la Commission synodale biblique et théologique, qui se tiendra à la fin du mois de décembre 2013.

Auparavant, des représentants officiels de l'Église s'étaient déjà exprimés sur la gestation pour autrui. V. Legoïda, chef du Département synodal d'information, avait ainsi déclaré que « les enfants nés suite à l'utilisation de techniques biomédicales non bénies par l'Église, avaient spécialement besoin de soins et d'amour ».

Source: <https://mospat.ru/fr/news/52020/>